



30 Septembre 2022 - Bulletin des ressources en eau Situation départementale de la production d'eau potable

La situation globale des ressources en eau potable au 30 septembre

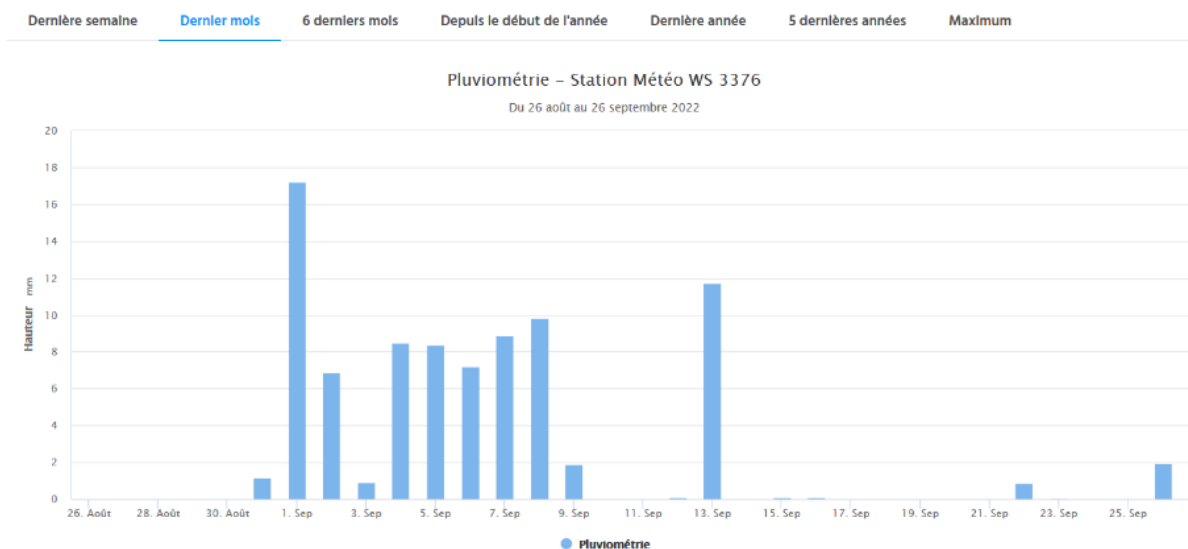
- Le département du Finistère est toujours placé en **niveau de crise** : L'Arrêté préfectoral du 10 août 2022 impose des restrictions d'eau telles que définies à l'Annexe 3 de l'Arrêté Cadre Sécheresse du Finistère : [lien vers la page de la Préfecture](#) du Finistère.
 - L'arrivée de l'automne est marquée par la **baisse des températures et le retour d'épisodes pluvieux**.
 - Il en résulte une **fluctuation importante des débits des cours d'eau**, qui oscillent au gré des pluies et remontent jusqu'à atteindre des niveaux moyens par endroits pendant quelques jours, avant de réamorcer une inévitable chute des débits à l'arrêt des précipitations. La situation apporte un souffle certain mais de courte durée, la **majorité des débits restant faibles et sous le 1/10^{ème} des modules**.
 - Dans ce contexte de réhausse momentanée, **les lâchers d'eau** depuis le lac St Michel à Brennilis pour soutenir l'Aulne **sont suspendus** depuis le 26 septembre en vue de préserver les stocks.
 - Les **niveaux des eaux souterraines restent globalement bas à très bas**, sans amorcer de remontée.
- Les prévisions de Météo France s'orientent vers un maintien des instabilités provoquant des pluies éparses d'intensité variable.
- Le **comité de gestion de la ressource en eau** s'est réuni **le 29 septembre**.
- Retrouvez dans ce bulletin un détail de la situation des ressources départementales ainsi qu'un focus sur la situation des producteurs d'eau potable, au travers des données institutionnelles et des retours d'expérience locaux.
- Consultez ici les données de la [DREAL](#) (eaux de surface) et du [BRGM](#) (eaux souterraines).
- Sont disponibles aussi les données de [l'ONDE](#) concernant les assecs des petits cours d'eau.
- Retrouvez également les départements concernés par les Arrêtés de restrictions des usages de l'eau sur le site [PROPLUVIA](#).



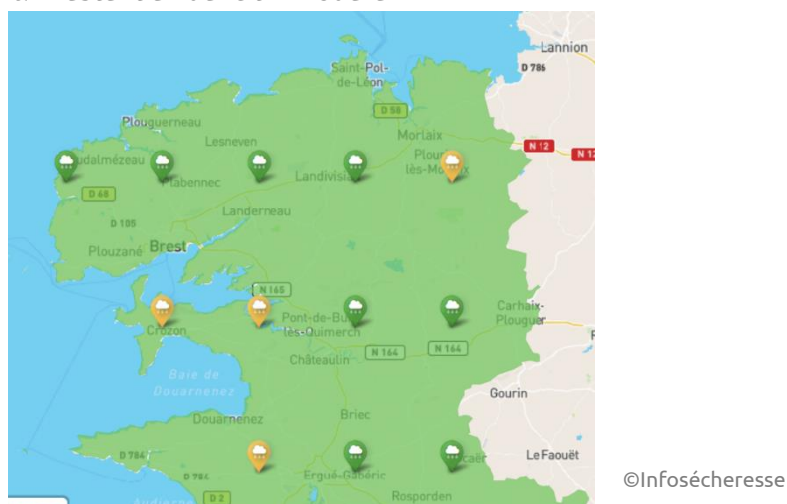
Focus météorologique et pluviométrique : des pluies salvatrices

- Pour le mois de septembre, le département est classé en niveau de « **situation normale** » en **termes de pluviométrie mensuelle** (source : info sécheresse), en raison des pluies observées, inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. Le Nord-ouest du département présente une pluviométrie excédentaire, alors que d'autres secteurs restent en déficit (-10 à -25%).

Exemple sur Landeleau (environ 100 mm en septembre) :



En termes de **cumul saisonnier (3 mois)**, la Cornouaille, le secteur de la Presqu'île de Crozon et Pays de Morlaix restent en déficit « modéré » :

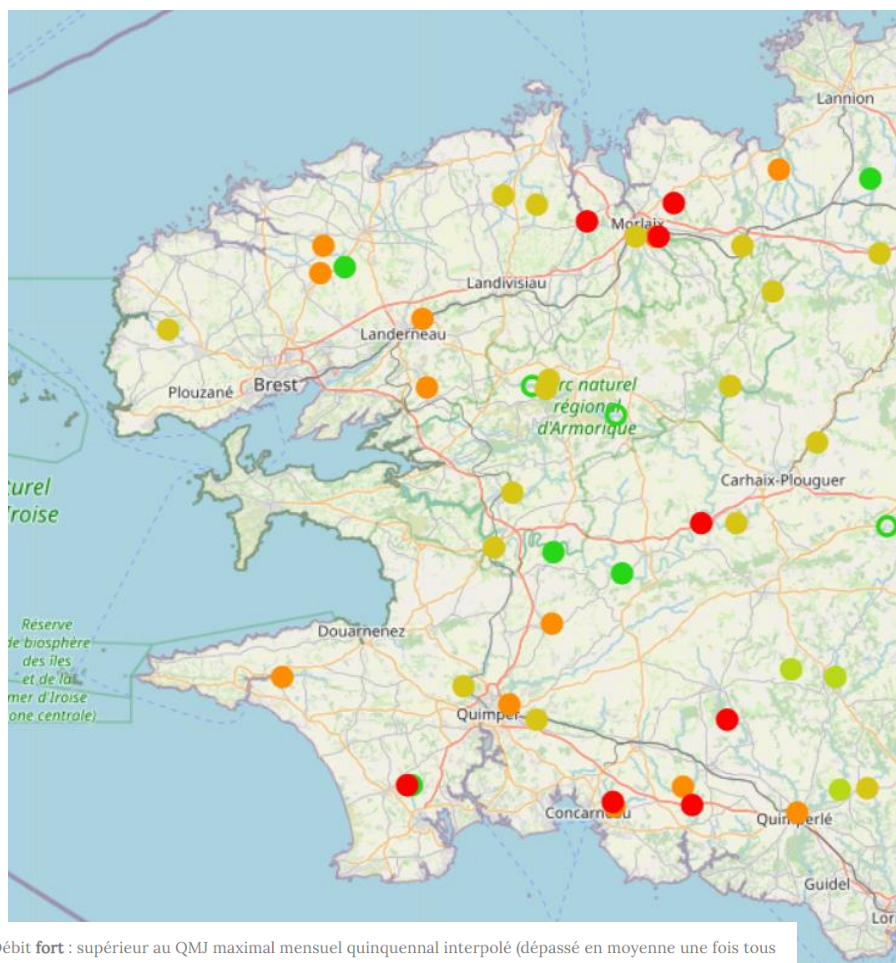


Catégorie	Sécheresse extrême	Grande sécheresse	Sécheresse modérée	Situation normale	Modérément humide	Très humide	Extrêmement humide
Probabilité d'occurrence	1 fois tous les 50 ans	1 fois tous les 20 ans	1 fois tous les 10 ans	Situation normale	1 fois tous les 10 ans	1 fois tous les 20 ans	1 fois tous les 50 ans

- Enfin, en termes de cumul annuel, le département présente un déficit de pluies de -30% depuis septembre 2021, avec des pics à -75% localement (Sizun par exemple).
- L'indicateur de déficit d'humidité des sols reste très fort en Finistère, ce qui impactera la recharge des ressources.
- Les prévisions s'orientent vers un week-end pluvieux (5 à 20mm) avant une période de sec pendant au moins 10 jours.

Focus eaux de surface : une fluctuation au gré des précipitations

- Les **débits des cours d'eau** montrent des variations fortes en lien avec les précipitations observées. Ils ont atteint par endroits les niveaux moyens (Aulne par exemple), par des oscillations successives en réaction directe aux apports naturels. Il en résulte une cartographie présentant une majorité de stations en niveaux de « verts », qui ne doit pas camoufler la réalité : les niveaux rediminuent rapidement dès la fin des pluies. Les effets sont très temporaires et, en cas d'arrêt des pluies, les débits retrouveront rapidement les niveaux critiques. Plusieurs stations présentent encore des niveaux faibles (orange), à très faibles (rouge), en particulier sur les franges cotières Nord et Sud du département.



Débit **fort** : supérieur au QMJ maximal mensuel quinquennal interpolé (dépassé en moyenne une fois tous les 5 ans)

Débit **moyen** : proche de la médiane des débits calculée par pentades (périodes de 5 jours)

Débit **faible** : inférieur au VCN3 (QMJ minimal sur trois jours consécutifs) mensuel de fréquence quinquennale, interpolé linéairement

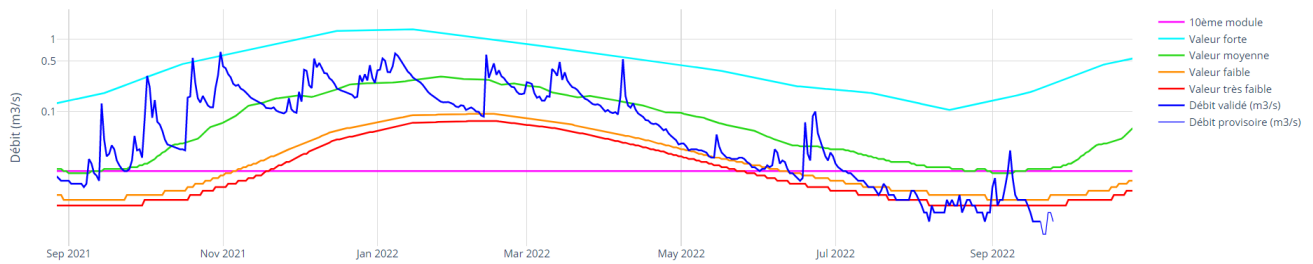
Débit **très faible** : inférieur au VCN3 (QMJ minimal sur trois jours consécutifs) mensuel de fréquence décennale, interpolé linéairement

Sans stat. : le débit n'est pas comparé aux statistiques car celles-ci sont inexistantes ou non représentatives (exemple : station hydrométrique située à l'aval d'un barrage)

> 24h : les dernières données en provenance de la station hydrométrique ne sont pas encore disponibles.

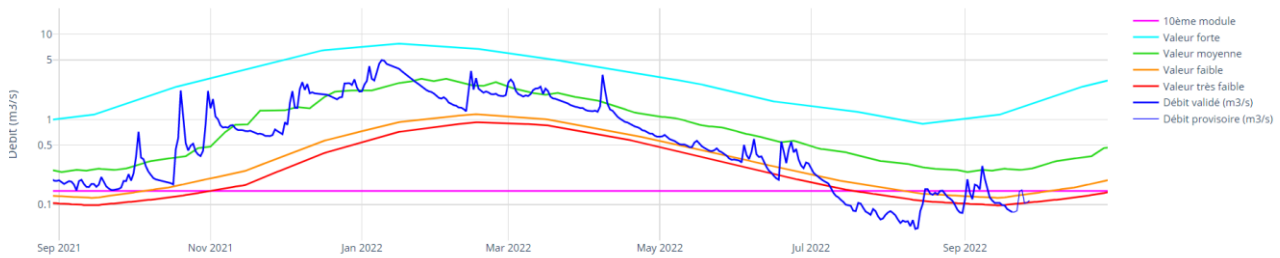
©DREAL Bretagne

J4214510 - Le Langelin à Briec [Pont D 72]



Source : DREAL Bretagne 2022

J4014010 - Le Goyen à Pont-Croix [Kermaria]

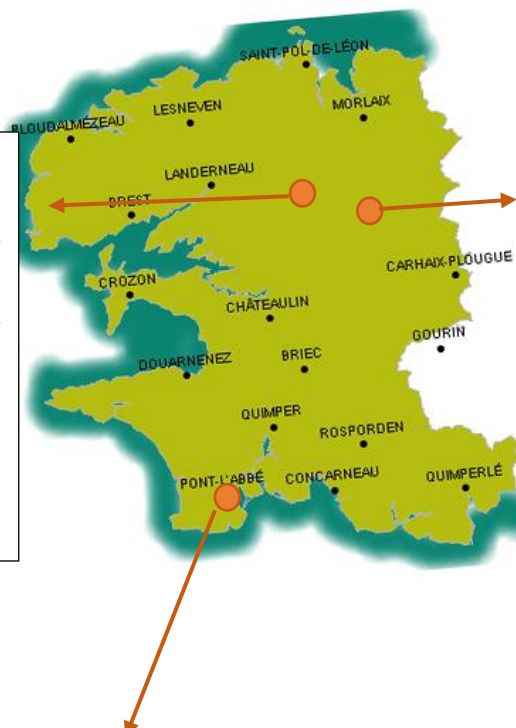


Source : DREAL Bretagne 2022

- Etat de remplissage des retenues stratégiques :

Le Drennec

Au 28/09, le volume de la retenue est de **4,75 millions de m³** sur les 8,7 millions de départ (en dessous des volumes de 2003). Les **débâts d'entrée** restent bas. Des lâchers d'eau sont en cours à hauteur de 600L/s. A ce rythme la durée d'autonomie théorique de la retenue est de 2 à 2.5 mois.



Saint-Michel (bulletin EPAGA 27/09)

Depuis le 8 septembre, l'objectif de soutien d'étiage a été de nouveau abaissé, de 1,5 à **1,2 m³/s** en vue de préserver les stocks. Le débit moyen journalier de l'Aulne mesuré à Pont-Pol-Ty-Glaz était de 1,63m³/s le 26/09.

Même en y ajoutant les débits nécessaires à la production d'eau potable, évalués à 0,27 m³/s (production 23 000m³/j), les débits naturels permettent de répondre aux objectifs. L'EPAGA a donc sollicité l'arrêt des lâchers d'eau au 26 septembre.

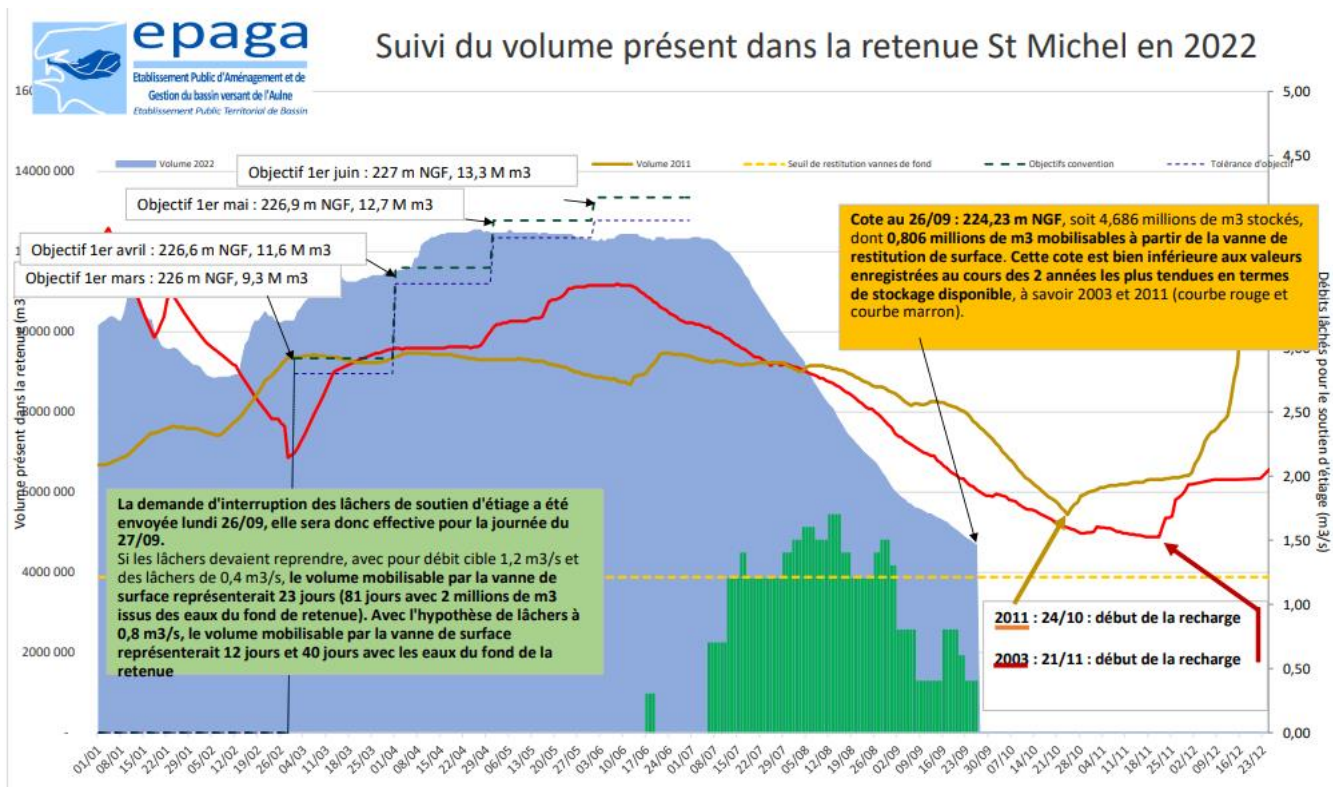
Le volume de la retenue est de **4,68 millions de m³ stockés**, dont 0,8 millions de m³ mobilisables à partir de la vanne de restitution de surface.

Cela représente une autonomie de 80 jours au maximum, en considérant le maintien de l'arrêt des lâchers d'eau, ce qui est très peu probable au regard des prévisions météorologiques.

Moulin neuf

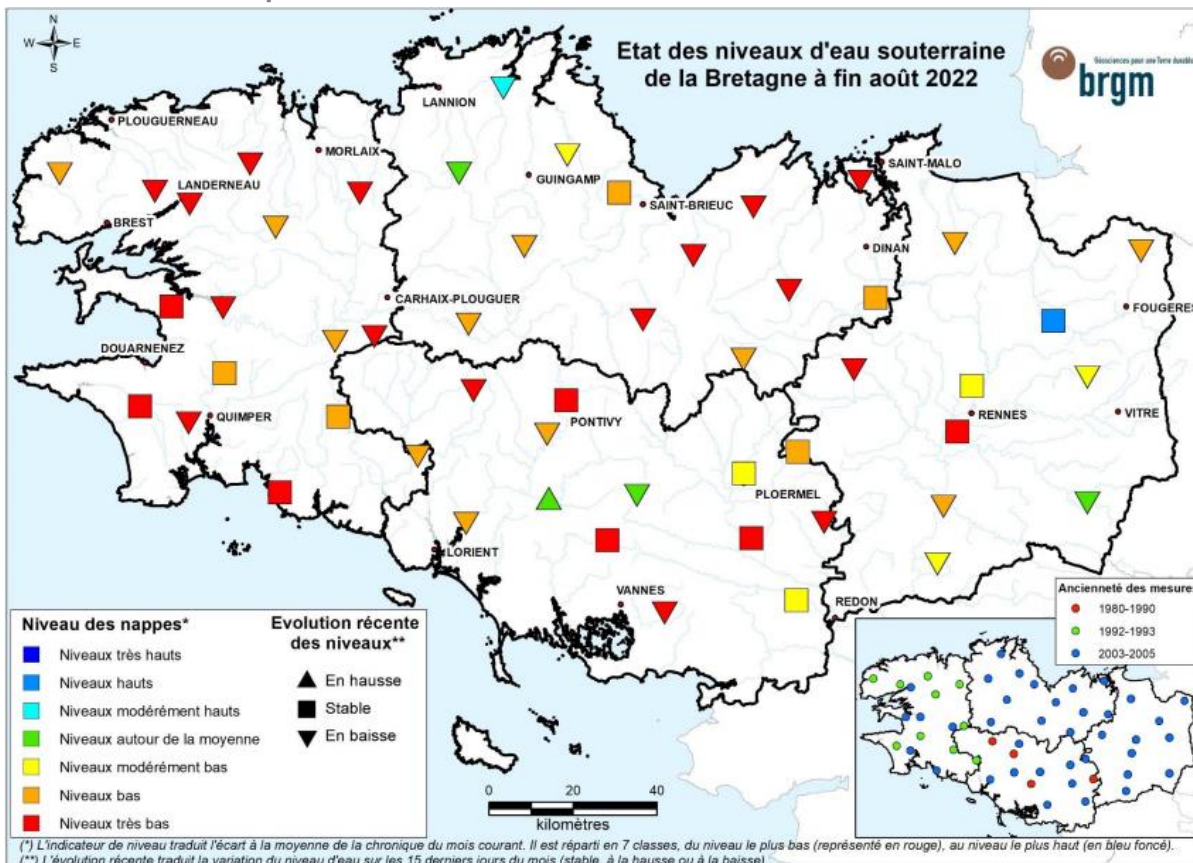
Au 28/09 (bulletin CCPBS), le niveau du plan d'eau est à **11.97 NGF**, stabilisé grâce aux pluies récentes. **Ce niveau est maintenant supérieur aux niveaux enregistrés en 2003 et 2011.** Le volume de stockage est estimé à 585 000 m³. En termes de prospective, le niveau critique est repoussé aux alentours du 5 novembre.

Situation des débits entrants à St Michel (Aulne) et comparaison aux années sèches :



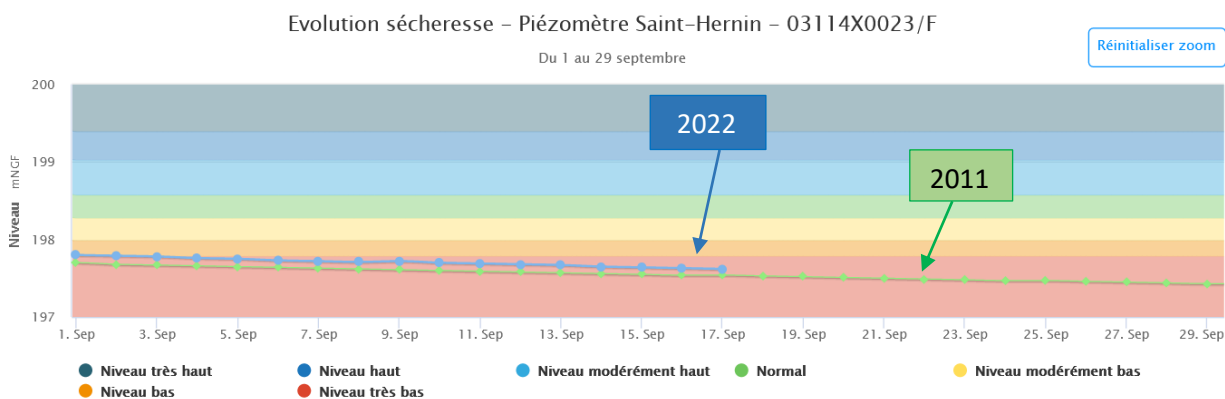
Focus eaux souterraines : des niveaux qui continuent de baisser

Situation au 5 septembre :

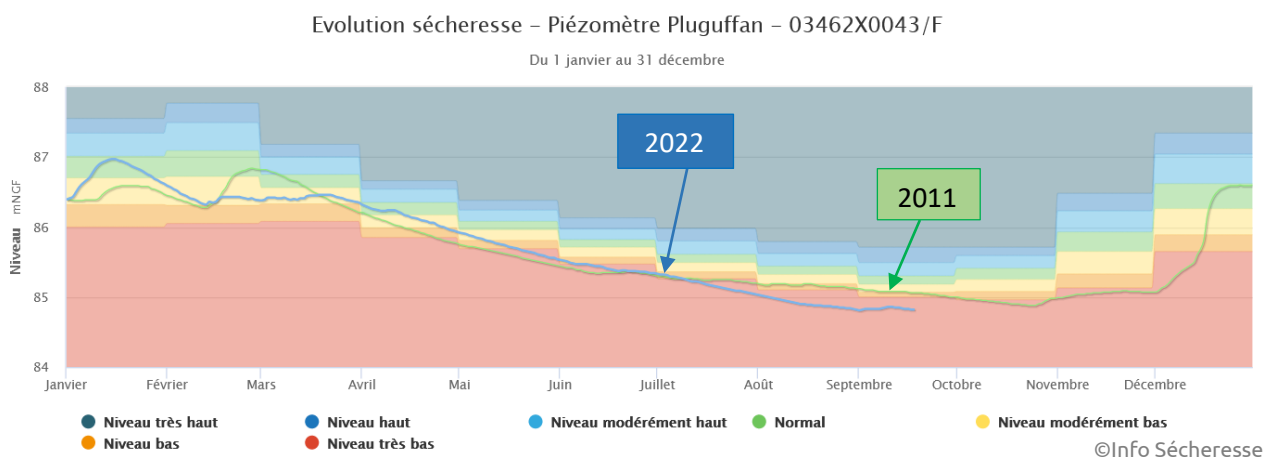


- La majorité des piézomètres du Finistère montrent des niveaux bas (fréquence quinquennale) et très bas (décennale), et systématiquement en baisse. Il n'y a pas d'indice net de recharge des nappes à ce jour.
Ci-dessous quelques comparaisons avec 2011 (année de référence).

Exemple du piézomètre de St HERNIN qui présente des niveaux équivalents à ceux de 2011 :



Exemple du piézomètre de Pluguffan qui présente des niveaux inférieurs à ceux de 2011 :



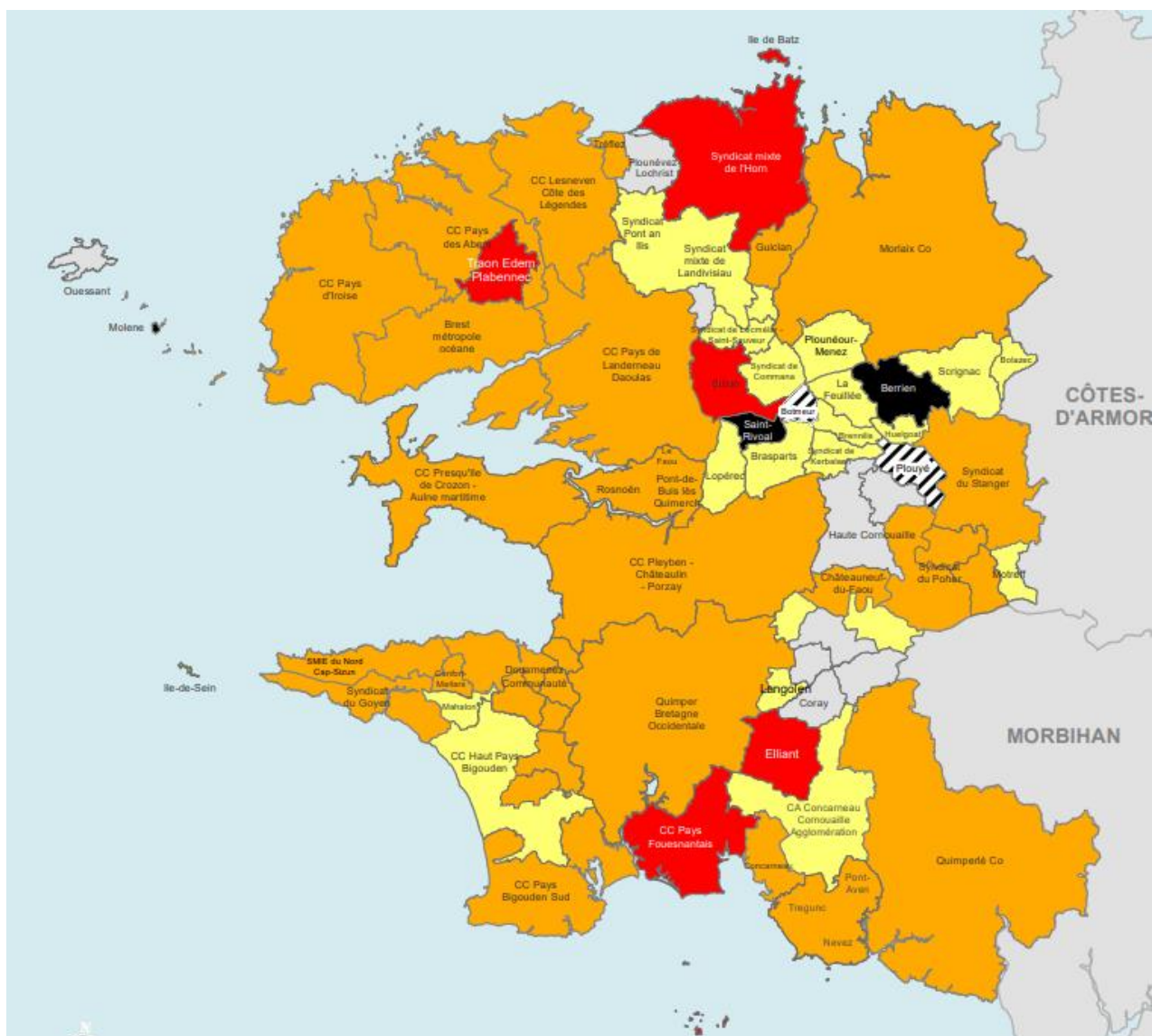
A consulter le [site SIGES](#) sur lequel on retrouve le [bulletin des nappes du BRGM à début septembre](#).



Tension sur l'AEP : état de situation des producteurs d'eau potable

- A ce jour, de nombreuses dérogations sont toujours en vigueur et permettent des prélèvements temporaires en cours d'eau (au-delà des débits réservés) ou en nappe (forages non autorisés comme récemment, à Sizun).
- Pour le Pays de Brest / Bas Léon : L'unité de production de Kernilis ne fait plus appel à la sécurisation depuis le 8/08/22.
L'usine de Pont ar Bled couvre les besoins du territoire : afin de maintenir et reconstituer les stocks, les UP de Kerleguer et Kermorvan ne fonctionnent que quelques heures par jour.
- Morlaix Communauté : compte tenu du débit du Dourduff, l'usine de Kerjean et le prélèvement sont arrêtés depuis le 1er septembre. Le secteur est alimenté à partir des interconnexions avec Morlaix et Plestin les Grèves.
- Le secteur des Monts d'Arrée se révèle toujours particulièrement vulnérable :
 - à Botmeur et Plouyé, l'alimentation par citerne n'est plus en vigueur, mais la situation reste fragile et surveillée.
 - A St Rivoal à l'inverse, la commune a été dans l'obligation de solliciter des citernes d'approvisionnement récemment.
 - Les élus tirent les enseignements de cette sécheresse, et un plan d'action a été élaboré, en concertation avec les services du Département : nouvelles interconnexions entre Scignac et Berrien, ou entre Brennilis et Plouyé..., une nouvelle usine et l'utilisation de la carrière de Berrien, l'approfondissement de ressources...
 - A Berrien, les élus travaillent à la préparation de l'après-crise avec les services de l'Etat, et anticipent la reprise des prélèvements dans les ressources souterraines initiales.
- D'anciens projets d'interconnexions sont en réflexion comme entre Coray et Tournay, ainsi que la réouverture d'anciens captages fermés (Coray par exemple),
- Focus concernant les restrictions d'utilisation de l'eau et dérogations à l'Arrêté Cadre :
 - **Ravalement de façade** : une dérogation est délivrée sous les conditions suivantes : "*le lavage de façade est autorisé pour les professionnels des métiers du bâtiment, si ce lavage est un préalable absolument indispensable à une opération de traitement (enduit, peinture...) ou d'isolation*".
 - **Carénage** : « *le lavage de bateaux est autorisé pour les professionnels des métiers de la construction navale, si ce lavage à l'eau douce est un préalable absolument indispensable à une opération de construction ou d'entretien.* »
 - **Irrigation** : « *l'irrigation agricole des cultures spéciales (légumes de plein champ, légumes industrie, plantes aromatiques, horticulture, vergers, petits vergers), ainsi que l'irrigation agricole des cultures spéciales spécifiques de maraîchage diversifié restent possibles de 21h à 8h' (à partir de prélèvements régulièrement autorisés au titre de la loi sur l'eau).*''

Vous trouverez ci-après une cartographie à jour des niveaux de tension générale sur l'AEP du département, ainsi que quelques précisions par secteurs.



État des lieux de la tension sur l'AEP du Finistère au 30 septembre 2022

Niveau de tension

- Pas d'informations
- Pas de tension
- Niveau 1. Mesures simples : surveillance, interconnexions, soutien d'étiage...
- Niveau 2. Mesures spécifiques : demandes de dérogations débits réservés
- Niveau 3. Mesures exceptionnelles : demandes d'autorisation exceptionnelle d'utilisation de ressources non autorisées
- Niveau 4A. Situation fragile face au risque de rupture de distribution d'eau
- Niveau 4B. Mesures de crise : citernes, unités mobiles de dessalement, restrictions des usages sanitaires...

- **Le Comité de la Gestion de la Ressource en Eau s'est réuni le 29 septembre.**

Le Préfet du Finistère :

- **décide de maintenir le seuil de crise sur le département, au regard de la fragilité de la situation et des prévisions météorologiques assez défavorables,**
- **explique que le département n'est pas soumis à un risque immédiat de rupture de l'alimentation en eau potable,**
- **propose de refaire un point de situation le 10 octobre prochain,**

- **maintien jusqu'à cette date des dérogations accordées.**